Inauguration des Logements Jeunes du CCAS & de la salle d'activités de l'Epicerie Sociale

Epicerie Sociale

jeudi 29 janvier 2015

Dossier de presse

Centre Communal d'Action Sociale

LES LOGEMENTS JEUNES

Le CCAS de la Ville de Tarbes lance en janvier 2015 LES LOGEMENTS JEUNES.
Il propose à la location quatre logements meublés, à destination des jeunes de 18 à 30 ans, seuls ou en couple, avec ou sans enfant, dans une démarche d'insertion professionnelle et ayant de faibles ressources.
Situés au-dessus des locaux de l'Epicerie Sociale, rue Tristan Derême, les loyers sont réduits : 200 € pour les T1 et 300 € pour les T2).
En parallèle de l'admission, sur dossier, un accompagnement socio-éducatif est mis en place le temps de la location (trois mois renouvelables deux fois maximum). Celui-ci vise plusieurs objectifs : l'insertion professionnelle, la stabilisation de la situation, l'accès à un logement autonome, aux soins, à la culture, l'apprentissage de la vie de locataire...

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la situation des jeunes semble se décliner. Cette constatation a été reprise dans l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2009 et qui a poussé le CCAS et ses partenaires à s'interroger sur la question centrale de l'accès au logement des jeunes.
Dans ce cadre, l'ABS a mis en avant deux points essentiels :

1- La précarité de l'emploi fragilise les jeunes vivant en logement autonome. En d'autres termes, la perte d'un emploi peut mettre en péril leurs situation et autonomie (impayés, difficultés d'alimentation, soins...).
2- La réticence des bailleurs privés et publics qui émettent des réserves en raison des faibles ressources et des potentielles dégradations, rend difficile l'accès au logement notamment pour des jeunes en rupture familiale.

Suite à ces observations, ce sont aujourd'hui plus de 200 jeunes, connus par la Mission Locale, en situation de mal ou de non logement. De plus, pour ceux qui accèdent à un logement, il s'agit dans la meilleure des situations d'une colocation.

Ce public devient donc un enjeu prioritaire pour le CCAS, et ce, autour de plusieurs axes :

- Adapter la réponse en matière d'aide alimentaire afin de faire face à la pauvreté des jeunes
- Améliorer les conditions d'accès au logement
- Valoriser la place des jeunes dans l'entreprise, valoriser le travail auprès des jeunes
- Accéder à la santé
- Mieux organiser la réponse sociale

Devant ces besoins et enjeux, le CCAS a mené une réflexion sur ce sujet d'actualité, donnant ainsi naissance au Logement Passerelle puis aux Logements Jeunes.

LES LOGEMENTS

Le CCAS propose quatre logements meublés situés au-dessus des locaux de l'Epicerie Sociale, rue Tristan Derême, quartier du Figarol.
Il existe deux T1 de 18 m² et deux T2 de 36 m² meublés.
Les loyers s'élèvent pour le T1 à 200 € et pour le T2 à 300 €, auxquels s'ajoutent les charges énergétiques. Ils sont éligibles aux APL.
Il s'agit d'un bail de location de courte durée de 3 mois renouvelable 2 fois.
Les locataires doivent s'entendrent entre eux pour réaliser l'entretien des parties communes.

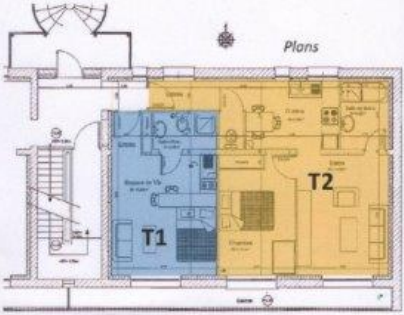

Les logements T1 comprennent :
- un canapé-lit
- des meubles de rangement
- un frigo
- une plaque de cuisson
- un four

Les logements T2 comprennent :
- un canapé
- un fauteuil
- des meubles de rangement
- un lit 140 cm
- une cuisinière
- un frigo
- une table et des chaises

Avant

Après

TRAVAUX ET FINANCEMENT

Les travaux de démolition ont été réalisés par l'Association de Prévention Spécialisée (APS) dans le cadre d'un chantier éducatif, par 3 jeunes et leurs éducateurs en octobre 2013.
Les travaux de réabilitation des locaux ont débuté en 2014.

Coût : 230 000 € financés par le CCAS de la Ville de Tarbes

Subventions :

- La **Fondation de France : 10 000 €** pour le mobilier
- La **Caisse d'Allocations Familiales : 1 000 €** pour le mobilier
- le **Conseil Général des Hautes-Pyrénées, dans le cadre du Fonds de Solidarité au Logement : 10 000 €** en 2015 pour une aide aux frais de personnel liés à l'accompagnement des jeunes dans ce logement

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Les dossiers des candidats au logement font l'objet d'une étude en commission. Voici les critères d'élligibilité :

- être âgés de 18 à 25 ans.
- être en situation de précarité.
- avoir de faibles ressources.
- avoir un projet personnel et professionnel.

Les futurs locataires peuvent avoir ou non des enfants. L'emménagement peut également se faire seul ou en couple.
Chaque année, une dizaine de personnes devraient pouvoir bénéficier de ce dispositif.

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement socio-éducatif est mis en place avec chaque locataire, tout au long du bail. Les jeunes ont des rendez-vous réguliers avec une conseillère du CCAS et avec le travailleur social partenaire (Mission Locale, Comité pour le Logement Autonome des Jeunes, APS), les objectifs étant de :

- acquérir une autonomie suffisante dans tous les actes de la vie quotidienne,
- réaliser les démarches administratives nécessaires pour stabiliser sa situation,
- s'insérer professionnellement,
- accéder à un logement autonome et établir un budget en vue d'anticiper l'entrée.

AVANT APRÈS

LA SALLE D'ACTIVITÉS DE L'EPICERIE SOCIALE

L'atelier Cuisine, comme les autres ateliers qui sont proposés aux usagers de l'Epicerie sociale, n'a pas seulement pour but d'apprendre à cuisiner. Il permet surtout de travailler sur le lien parents/enfants, de sensibiliser chacun à l'équilibre alimentaire, de découvrir des talents cachés chez certains ou de développer des sensibilités chez d'autres. Ces moments sont animés par le travailleur social accompagné de l'animatrice et parfois co-animés par un usager.
C'est avant tout un lieu d'échange et de convivialité qui voit son nombre de participants s'accroitre rapidement.
Jusqu'à présent, nous utilisions, pour les ateliers collectifs, une pièce qui sert de cuisine et de salle d'accueil/convivialité. Elle est fonctionnelle mais très petite pour y accueillir des groupes.

C'est pourquoi le C.C.A.S. a souhaité un espace plus grand, pouvant accueillir davantage de personnes. L'appartement inoccupé du 1er étage du bâtiment, en face des bureaux de l'Epicerie correspondait à la surface recherchée (64 m²).

La salle de convivialité actuelle

La nouvelle Salle d'activités

Des travaux de démolition par les jeunes de l'APS et leurs encadrants ont donc démarré fin 2013.

Puis début 2014, les travaux de réhabilitation ont ensuite donné vie à un espace Cuisson et Préparation d'environ 28m², un espace Légumerie et Plonge d'environ 12 m² et une grande salle de réunion de 24 m².

AVANT

APRÈS

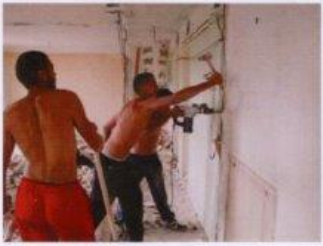

Démolition des anciens logements de fonction par les jeunes de l'APS

Le nouvel Espace cuisine

Coût : 115 000 € financés par le CCAS de la Ville de Tarbes

La réalisation de ces travaux va permettre d'accueillir, dans un meilleur confort, un plus grand nombre d'usagers sur les ateliers collectifs.

L'ensemble des ateliers collectifs pourra se tenir dans cette nouvelle salle :

- gestion budgétaire
- gestion des énergies
- ateliers Santé & alimentation, y compris les ateliers Cuisine et les repas partagés
- La Compagnie des Gourmands, ateliers de cuisine pour les parents avec leurs enfants

Ce nouvel espace sera également occupé pour y organiser tous types d'actions collectives mises en place par le CCAS, telles qu'un projet artistique avec des bénéficiaires du RSA ou des familles de Geppetto en balade.